COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Marc PERRIN 2ème Adjoint
- M. Serge JAEG 3ème Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4ème Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Roland MESSERLIN qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- M. Marc ALTER
- M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 12 septembre 2013.

Ordre du jour

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 août 2013
2°) Entrée ouest
3°) Schéma de Cohérence Territorial Thur-Doller (SCOT)
4°) Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
5°) Biens sans maîtres
6°) Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot 1
7°) Ressources humaines : reconduction CAE et prime de fin d'année
8°) Délégations extérieures
9°) Divers et informations.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 août 2013

M. GENSBITTEL demande que l'intervention suivante : « M. KAYSER demande à M. JAEG s'il est exact que le FC Sentheim a donné 4.000 euros à un joueur pour qu'il vienne jouer à SENTHEIM. M. JAEG dément. », figure au procès-verbal, car il est important que le Conseil Municipal sache qu'il n'a pas alimenté le budget du FC Sentheim pour ce transfert. M. le Maire propose de rajouter cet élément sans préciser le nom du joueur.

Aucun conseiller n'ayant d'autre remarque à formuler, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal modifié par neuf voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, KAYSER et STOECKLIN) et trois abstentions (Mmes COLONNA et EHRET, M. GENSBITTEL).

Point 2 – Entrée ouest

M. le Maire rappelle qu'en avril dernier le Conseil Municipal avait délibéré sur les travaux de l'entrée ouest du village jusqu'au garage HATTENBERGER. La réalisation du réseau d'évacuation d'eau pluviale (1ère tranche jusqu'à la rue Sainte Anne) est estimée à 125 000,-€ HT et provisoirement branchée sur l'assainissement. C'est pourquoi, le maître d'œuvre à la demande de la municipalité, a envisagé une alternative en proposant une évacuation par infiltration. Cette proposition a le double avantage de cantonner les travaux dans la zone citée précédemment pour un coût de 66 000,-€ HT, et de rendre autonome le traitement des eaux pluviales sur cette partie.

Il indique, également :

- les estimations hors taxe du coût des travaux :
  - pour l'assainissement pluvial et la part communale de la voirie 325 000,-€
  - la part départementale de la voirie 41 000,-€
  - les réseaux secs 100 000,-€ dont 22 000,- pour le réseau basse tension (BT)

  Soit un total de 466 000,-€ hors taxe auxquels il faut rajouter 21 500,-€ pour la maîtrise d'œuvre et 5 000,- € pour la mission SPS et contrôle technique.
- Les estimations des recettes
  - remboursement de la part départementale de la voirie 41 000,-€
  - remboursement de la part départementale MO +SPS + contrôle 2 000,-€
  - subvention du Conseil Général 40 000,-€
  - subvention du syndicat d'électricité pour la BT 8 800,-€

Soit un montant d'environ 375 000,-€ HT à la charge de la commune.

M. le Maire propose de valider ce dernier projet, d'établir les demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Syndicat d'électricité et de gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet proposé et autorise M. le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Général et du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz afin de pouvoir effectuer les travaux en 2014.

Point 3 – Schéma de Cohérence Territorial Thur-Doller (SCOT)

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il leur a transmis les liens leur permettant de consulter la version électronique du SCOT et que la version papier est consultable au secrétariat de la mairie. Il précise que lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), la commune avait anticipé les principes directeurs du SCOT. Il n'y aura pas lieu de réviser le PLU.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au SCOT tel que présenté par le Pays Thur Doller.

Point 4 – Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

M. le Maire indique que le lien permettant de consulter les documents du SRCE ont également été transmis aux membres du conseil et précise que ce schéma poursuit les mêmes buts que le SCOT mais au niveau régional et écologique.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au SRCE.

Point 5 - Biens sans maîtres

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants

Vu le code Civil, notamment son article 713

Vu l'arrêté municipal n° 69/2013 en date du 5 août 2013 constatant la vacance d'immeuble

Vu l'avis de publication du 25 août 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que si le propriétaire du pré situé section 18 parcelle 13 ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévues par l'article L 1123-3 Alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors le pré est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ce pré peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur, charge le Maire de prendre l'arrêté constatant son incorporation dans le domaine communal et autorise le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Point 6 - Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot 1

M. le Maire annonce que l'association de chasse de Bourbach-le-Bas/Sentheim présente la candidature de M. Philippe DOLECZIK. M. le Maire propose d'approuver cette candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette candidature.

Point 7 - Ressources humaines : reconduction CAE et prime de fin d'année

Compte tenu de son comportement et de son dynamisme au sein des services techniques de la commune, M. le Maire propose la reconduction du CAE de Mme DELEONARDO pour une année supplémentaire.

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité par le Conseil Municipal

Il propose, également, d'accorder une prime de fin d'année à Mme DELEONARDO équivalent à un traitement de base brut (817,30€), ainsi qu'une prime de fin d'année de 120,-€ à Mme KUREK, montant qui correspond à 1/12 des traitements brut versés en 2013.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. GENSBITTEL), décide d'accorder les primes mentionnées ci-dessus.

Point 8 - Délégations extérieures

M. STOECKLIN intervient pour ICARE en rappelant les portes ouvertes à Sentheim le 5 octobre prochain. Il signale, également, que quelques cervidés ont réussi à contourner l'obstacle du grillage et ont profité de l'occasion pour faire un petit festin dans le potager.

Point 9 - Divers et informations

M. le Maire rappelle que la communauté de paroisse a accueilli un nouveau curé M. Jan KOSTER dimanche dernier et donne lecture de la lettre de remerciement du Conseil de Fabrique. Il signale qu'à l'occasion de ce changement de curé quelques travaux de rénovation ont été effectués au presbytère.

Il indique également que le démontage de la ligne haute tension est en cours.

La réalisation de l'aire de stockage, derrière les ateliers communaux, a été confiée à l'entreprise LUTRINGER-SILLON et a débuté cette semaine.

M. STOECKLIN intervient pour signaler les nombreuses infractions commises par des véhicules motorisés qui empruntent la piste cyclable en l'absence de dispositifs empêchant l'accès à ces véhicules. M. le Maire va en référer au Conseil Général en charge des pistes cyclables.

M. GENSBITTEL demande ce qu'il en est de la demande de Mme JORDY à propos de l'accès à sa parcelle par la rue du Moulin. M. le Maire rappelle que l'accord de principe a été voté lors de la dernière réunion, mais que la commission urbanisme prévue pour établir un cahier des charges n'a pas encore pu se réunir en raison des absences de certains membres. Compte tenu du calendrier, il propose de réunir cette commission la semaine 41.

M. GENSBITTEL revient également sur le point 6 – PPRI, de la réunion du 25 juin dernier. M. le Maire répond que le document papier concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Doller vient d'arriver en mairie et est donc consultable par les conseillers

M. GENSBITTEL attire l'attention du Conseil sur le détournement de la vocation des bâtiments (artisanale ou industrielle) de la zone artisanale, puisqu'apparemment la commune a laissé un particulier acquérir et habiter le bâtiment sis 4 rue des Artisans (anciennement HIRTH). Il faut être vigilant.

M. le Maire indique que ce particulier a une activité commerciale. Il rappelle qu'il avait attiré l'attention de la commission en charge du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la pérennisation de la zone artisanale. Les entrepreneurs et les entreprises peuvent connaître des destinées diverses. Il y a, donc, lieu que la commune fasse le point sur toutes les possibilités de garantir la vocation de la zone.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h30.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 24 septembre 2013

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 août 2013
2°) Entrée ouest
3°) Schéma de Cohérence Territorial Thur-Doller (SCOT)
4°) Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
5°) Biens sans maîtres
6°) Chasse : nomination d'un garde-chasse pour le lot 1
7°) Ressources humaines : reconduction CAE et prime de fin d'année
8°) Délégations extérieures
9°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint	**Procuration donnée à M. PERRIN**	
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
JAEG	Serge	3ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4ème Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	**Procuration donnée à Mme NAEGELEN**	
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	**Procuration donnée à M. GENSBITTEL**	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	**Procuration donnée à Mme BISSLER**	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		